

Revue européenne des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

60-1 | 2022 Varia Comptes rendus de lecture

Anaïs HENNEGUELLE & Arthur JATTEAU, Sociologie de la quantification

MARION SELZ

p. 276-280 https://doi.org/10.4000/ress.8222

Référence(s):

Anaïs HENNEGUELLE & Arthur JATTEAU, 2021, Sociologie de la quantification, Paris, La Découverte, 128 p.

Texte intégral

- L'objectif annoncé de l'ouvrage d'Anaïs Henneguelle et Arthur Jatteau est de répondre à une certaine défiance des citoyens vis-à-vis des chiffres omniprésents dans tous les domaines de notre société, y compris des statistiques officielles. À travers cette « sociologie de la quantification » définie comme « l'étude des activités sociales de construction, d'élaboration et d'utilisation des chiffres, quels qu'ils soient », les auteurs montrent à quel point la quantification est un fait social total en en décrivant plusieurs facettes : l'histoire de ses concepts (chapitre 1), les principes généraux de construction des chiffres (chapitre 2), le processus de conception, de fabrication et d'évolution de quelques indicateurs parmi les plus courants, et l'utilisation qui en est faite (chapitres 3 et 4), faisant comprendre au fil des pages que ces chiffres ne font pas que décrire la société, mais qu'ils contribuent aussi à la construire, à la transformer (chapitre 5).
- Si les premiers signes de quantification, processus qui consiste à mettre une réalité en chiffre, existent depuis plusieurs millénaires avant notre ère, dans les grands empires de l'Antiquité, concernant la démographie, la fiscalité, la répartition des terres notamment, le mot « statistique » n'apparaît qu'au siècle des Lumières. Le chapitre 1 donne une description du cheminement de ce terme depuis sa désignation d'alors, à savoir

« science de l'État », jusqu'à celle, actuelle, d'une discipline scientifique à part entière. On apprend ainsi qu'initialement la statistique est qualitative et non quantitative : il s'agissait de rassembler des connaissances concernant un territoire en vue de pouvoir l'administrer. Ce n'est qu'au XIXe siècle que commencent à exister une description chiffrée de la société puis une discipline mathématique. Actuellement, tous les États disposent d'un service dédié à la production de statistiques, (en France : l'INSEE – Institut national de la statistique et des études économiques – dont le rôle et l'évolution depuis sa création en 1946 sont détaillés, p. 16-17), mais tous n'attribuent pas le même rôle aux statistiques. Un encadré (p. 14-15) présente une typologie des États selon les statistiques qu'ils mobilisent. Par exemple, l'État-providence produit des statistiques relatives au marché du travail et à la protection sociale alors que l'État libéral s'intéresse plus au commerce. Cette typologie, avant d'être actualisée, avait été élaborée par Alain Desrosières (1940-2013), abondamment cité par les auteurs.

Quelques-uns des concepts clés de la quantification sont examinés. Ainsi, on peut être étonné de lire que la moyenne arithmétique n'est définitivement admise qu'avec Adolphe Quetelet au XIXe siècle (p. 25), remplaçant les procédés beaucoup plus laborieux utilisés jusqu'alors pour le même résultat, comme celui de demander à seize hommes de s'aligner pied contre-pied pour mesurer un rod, unité agraire allemande du XVIe siècle. Les sondages d'opinion, fondés sur des échantillons représentatifs, ont mis bien du temps à être considérés comme pertinents : comment pouvait-on croire qu'une partie peut informer sur le tout ? L'épisode de George Gallup prédisant l'élection de Franklin Roosevelt à partir d'un échantillon de 5 000 personnes a été déterminant pour l'acceptation de cette méthode, ouvrant la voie à la statistique inférentielle (p. 30).

Dans le chapitre 2, les chiffres sont analysés en tant qu'objet social. Le débat public confond souvent une réalité sociale avec les indicateurs la mesurant, oubliant que la réification ainsi opérée fait abstraction de la façon dont ceux-ci sont construits. Considérés alors comme objectifs, ils sont utilisés, notamment par l'État, comme outils d'aide à la décision, mais aussi comme outils de savoir apportant des preuves scientifiques dans divers domaines : médecine, économie par exemple. Ils ne sont pourtant qu'une représentation bâtie sur des choix généralement peu explicités, donc difficiles à identifier et à questionner. Ils ont subi plusieurs opérations successives de catégorisation, de classement de codage, chacune utilisant des conventions nécessitant un accord préalable. La fameuse formule de Desrosières, « Quantifier, c'est convenir puis mesurer », est rappelée, soulignant le rôle primordial du choix des conventions à mettre en œuvre. Un encadré (p. 43) décrit la construction par l'INSEE de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles, créée en 1954, puis régulièrement remise à jour selon l'évolution du marché du travail, la dernière datant de 2019 : bel exemple de conventions établies préalablement aux calculs de statistiques. Malgré des efforts de standardisation ces opérations sont effectuées dans chaque pays selon ses us et coutumes rendant souvent les comparaisons internationales périlleuses.

Les chapitres 3 et 4 sont tous les deux consacrés à l'analyse de quelques indicateurs emblématiques, le premier de la mesure de l'économie, le second de la mesure sociétale. Le PIB – produit intérieur brut –, sanctuarisé de nos jours, est le fruit d'une longue histoire et de nombreux débats encore actuels. Ce sont surtout des situations de crises qui ont jalonné son évolution depuis la volonté de quantifier les forces productives disponibles en cas de guerre au XVIIe siècle en Angleterre. Plusieurs tentatives pour mesurer le « revenu national », qui ne retient d'abord que les biens matériels avant d'y inclure les services, se font jour dans différents pays, donnant lieu à une standardisation internationale au XXe siècle. La crise de 1930, puis la Seconde Guerre mondiale, incitent « les gouvernements à mieux connaître l'économie de leur pays afin de la réorganiser » (p. 53). La comptabilité nationale s'est alors développée et calcule le PIB. Ses limites viennent du fait qu'y participent des activités qui sont nuisibles, comme des catastrophes naturelles ou accidents, alors qu'il est souvent utilisé comme un indicateur de bien-être, et qu'il ne tient pas compte du travail domestique, du travail au noir ni du bénévolat.

- L'indice des prix à la consommation est quant à lui introduit d'abord pour répondre au sentiment généralisé d'augmentation des prix au début du XXe siècle. Il est calculé à partir d'une liste d'articles basée sur l'observation d'un panier de biens et de services (13 à sa naissance en 1913 et 1 100 aujourd'hui). Devenant rapidement central dans la régulation salariale, il fait l'objet de nombreuses pressions : pression de l'État qui préfère un indice bas, pression des entreprises qui souhaitent rester libres d'augmenter leurs prix, pression des syndicats professionnels qui soupconnent une minoration de l'indice. La liste des produits retenus est à présent tenue secrète pour éviter les manipulations. Bien que la maîtrise de l'inflation, ces dernières années, apaise les tensions, cet indice reste l'objet de controverses : le tabac doit-il être inclus dans la liste de référence au risque d'en encourager la consommation en la banalisant, ou en être exclu, même si l'État peut ainsi plus facilement en augmenter les taxes sans incidence sur l'inflation officielle. À partir des années 2000, pour répondre à une divergence croissante entre inflation mesurée et inflation ressentie, l'INSEE introduit des indices catégoriels, et même un indice personnalisé calculable sur son site Internet, actant ainsi une orientation néolibérale : les outils support de négociations collectives font davantage place à la subjectivité des pratiques et des interprétations.
- Le dernier indicateur analysé dans ce chapitre 3 est le taux de chômage. C'est lors de la crise de 1930 que la nécessité de le mesurer s'impose aux États-Unis, afin d'aider à mener une politique active de lutte contre le chômage. Sa définition fait l'objet d'un intense travail de construction de part et d'autre de l'Atlantique. Actuellement l'INSEE se réfère à celle du BIT (Bureau internationale du travail de l'ONU), telle qu'un chômeur doit répondre aux trois critères suivants : ne pas avoir de travail, être disponible pour en occuper un et en chercher un activement. Chacun de ces critères peut donner lieu à interprétation : faut-il exclure les personnes ne travaillant que quelques heures par semaine ? Celles qui sont en formation pour une reconversion ? Que signifie « activement » ? Les précisions de chacun de ces critères correspondent à des choix politiques. En France, les chiffres médiatisés sont en fait ceux des chômeurs inscrits à Pôle emploi de catégorie A, se rapprochant de la définition du BIT, mais si l'on comptabilise tous ceux qui sont inscrits à Pôle emploi, comprenant par exemple les personnes travaillant à temps partiel mais cherchant un emploi à temps plein, le chiffre double.
- Les indicateurs commentés dans le chapitre 4 sont ceux de la démographie dont les flux migratoires, de la délinquance et de l'opinion, tous très dépendants des définitions de ces termes : dans tous ces cas on peut se demander ce que les chiffres médiatisés mesurent exactement. En France, après avoir fait l'objet de diverses enquêtes peu cohérentes et peu fiables, le dénombrement de la population s'institutionnalise à la Révolution : avec la création de la République, il s'agit d'élire des députés et donc de connaître nommément tous les électeurs potentiels. La technique des recensements exhaustifs voit le jour avec des bulletins individuels remplis par chaque personne. Leur périodicité varie de 5 à 10 ans selon les époques. Depuis 2004, le « recensement rénové » est fait chaque année par roulement (de façon exhaustive dans les communes de moins de 10 000 habitants, et par sondage dans les autres) : une estimation annuelle est produite chaque année. Les données du recensement peuvent servir au calcul des flux migratoires : mais la définition de la « population immigrée » fait régulièrement l'objet de controverses : s'agit-il de personnes nées à l'étranger, ou dont au moins un des parents est né à l'étranger... Il est rappelé que, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays anglo-saxons, il est interdit en France de collecter des informations ethno-raciales (voir encadré, p. 68).
- La mesure de la délinquance, souvent évoquée dans le débat public, est particulièrement difficile à objectiver : il y a des écarts entre les infractions commises, celles qui sont déclarées par les victimes, celles qui sont repérées par les forces de l'ordre, celles qui sont élucidées, celles qui sont jugées et celles qui sont condamnées. Les unes sont mesurées selon une source policière auprès des commissariats où sont déposées les plaintes, éventuellement sans suite, les autres selon une source judiciaire indiquant les décisions rendues par les tribunaux. Il peut aussi s'agir de la délinquance

10

11

12

ressentie mesurée par les enquêtes de victimation. D'autres paramètres peuvent encore intervenir : un agent de la police ou de la gendarmerie exerce son contrôle de différentes façons selon les injonctions de sa hiérarchie, selon aussi ses propres motivations : ne mesure-t-on pas alors l'activité des forces de l'ordre plutôt que la délinquance ? Une dernière mesure de la délinquance est évoquée, établie selon des enquêtes recueillant le point de vue des auteurs des infractions.

En fin de chapitre, les auteurs se demandent si la mesure de l'opinion peut être autre chose qu'une chimère tant il semble hasardeux de s'y atteler. Les réponses aux sondages sont difficiles à interpréter, les non-réponses, parfois nombreuses, le sont tout autant, les questions posées n'ayant peut-être pas de sens pour l'enquêté, ou pas le même sens que pour l'enquêteur, aucune des options de réponse ne le satisfaisant. Mais l'opinion publique existe-t-elle vraiment, se demandait déjà Pierre Bourdieu il y a quelques dizaines d'années ?

Le chapitre 5 s'intéresse à la façon dont ces chiffres sont utilisés par l'État, les entreprises, les citoyens. Outils d'orientation de politiques publiques, d'aide à la décision, d'évaluation de personnes ou d'établissements, de contrôle, notamment du temps de travail, de justificatifs de réformes engagées, d'information, de médiatisation et de communication. Ils jouent un rôle politique, économique et social déterminant. La LOLF (Loi organique relative aux lois de finance) entrée en vigueur en 2006 instaure le NMP (nouveau management public) : elle oblige les administrations à rendre des comptes au Parlement du résultat de leurs actions à l'aide d'indicateurs d'efficacité. Dans La Gouvernance par les nombres (Fayard, 2015), Alain Supiot dénonce le fait que le calcul se substituerait parfois au jugement juridique et à la volonté des politiques (voir encadré, p. 86), certaines décisions faisant suite à des débats entre statisticiens et technocrates, restreignant ainsi le périmètre de la démocratie. Les auteurs signalent les perversions dont ces indicateurs peuvent faire l'objet (p. 84): un indicateur peut devenir un objectif en soi (choix, pour un policier, de se concentrer sur les infractions faciles à élucider), au détriment de l'amélioration de la situation (améliorer la sécurité) qu'il est censé mesurer, typiquement quand l'indicateur sert aussi à évaluer un établissement ou un individu ; un indicateur peut également être détourné de son objectif premier : ainsi l'évaluation d'élèves au lieu d'être utilisée à des fins pédagogiques peut l'être avec des objectifs de sélection ou de palmarès. La multiplication d'indicateurs et de comparaison (benchmarking) tend par ailleurs à mettre en concurrence les individus et les institutions.

En conclusion, chiffres et indicateurs sont empreints de plusieurs paradoxes : souvent considérés comme parfaitement objectifs, ils sont en fait des constructions sociales et politiques ; d'une grande utilité, ils ont aussi leurs limites ; objets de tentatives de standardisation internationale, ils résistent aux particularités nationales ; instruments de mesure et de contrôle, ils sont aussi des outils d'émancipation et de démocratie. L'ouvrage rappelle combien il est important de débattre de ces chiffres, aux antipodes du message gouvernemental (Ministère des Solidarités et de la Santé) abondamment diffusé à l'ère de la Covid : « On peut débattre de tout sauf des chiffres ! » ; et outille ses lecteurs de clés pour mieux en comprendre les enjeux. Après sa lecture, les citoyens s'intéresseront peut-être aux chiffres avec moins de scepticisme et d'avantage d'esprit critique.

Pour citer cet article

Référence papier

Marion Selz, « Anaïs HENNEGUELLE & Arthur JATTEAU, Sociologie de la quantification », Revue européenne des sciences sociales, 60-1 | 2022, 276-280.

Référence électronique

Marion Selz, « Anaïs HENNEGUELLE & Arthur JATTEAU, Sociologie de la quantification », Revue européenne des sciences sociales [En ligne], 60-1 | 2022, mis en ligne le 06 mai 2022, consulté le 21 novembre 2022. URL : http://journals.openedition.org/ress/8222 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ress.8222

Auteur

Marion Selz

CNRS, Paris - Centre Maurice Halbwachs

Articles du même auteur

Olivier MARTIN, *L'Empire des chiffres. Une sociologie de la quantification* [Texte intégral] Paru dans *Revue européenne des sciences sociales*, 59-2 | 2021

Droits d'auteur

Tous droits réservés